

REPONSE DE GUY ARMANET

M. Louis Pozzo di Borgo vient d'évoquer une situation que connaissent une grande majorité des intercommunalités de Corse. Et une question fondamentale, bien évidemment, se posera à nous et j'essaierai d'y répondre de manière très claire.

Vous avez asséné bon nombre de chiffres qui impactent aujourd'hui la communauté d'agglomération de Bastia que nous connaissons, hélas, parfaitement. Et cette question du coût de la gestion des déchets, de son impact sur la pression fiscale est bien évidemment un enjeu majeur pour notre territoire. Les intercommunalités de Corse sont effectivement les acteurs principaux de l'exécution du service public de collecte et de traitement des déchets.

Comme vous venez de le rappeler, elles se retrouvent confrontées à l'exercice parfois périlleux de maintenir un service de collecte performant, moderne, d'en limiter les coûts et de prôner, bien évidemment, des changements de comportement, bien souvent incompris par les usagers. Toute la difficulté de l'exercice qui consiste aujourd'hui à faire payer à nos contribuables une facture qui ne cesse d'augmenter alors qu'on devrait être dans une tarification incitative qui devrait permettre de réduire la facture. Mais cette facture, elle est aussi structurelle.

C'est ce que l'on doit se rappeler. C'est-à-dire que toutes les intercommunalités de Corse aujourd'hui ne prélèvent pas, par le biais d'un budget annexe, l'intégralité du coût de la collecte et du traitement. Donc elles supportent, dans leur budget général, une partie de ce qu'elles devraient percevoir.

Donc il est extrêmement difficile de dire aujourd'hui à nos administrés, vous avez été de bons trieurs, vous allez payer moins. Et nous devons absolument arriver à atteindre cet objectif-là. Sinon, c'est incompréhensible.

Alors, le plan territorial de prévention des déchets qui a été approuvé le 25 juillet 2024, il définit, bien sûr, les pistes prioritaires. C'était le travail qu'avait à faire la collectivité de Corse via l'Office de l'Environnement. Et je rappelle que notre plan a été adopté et que c'est le 1er plan qui a fixé le cadre de ce qui doit se passer en termes de déchets en Corse.

J'essaierai de vous répondre en 2 temps, même si je le dis en préambule. Le fil conducteur de nos réflexions à ce sujet doit être, bien sûr, le tri sélectif en porte-à-porte. Et nous ne devons absolument pas relâcher la pression sur ce sujet qui reste un sujet important.

Je vous répondrai donc en 2 temps. Tout d'abord, je rappellerai, bien évidemment, la nécessité aux intercommunalités d'appliquer les préconisations du plan et d'essayer de s'y conforter pour optimiser et améliorer le service public de gestion des déchets. Nous devons, bien évidemment, réduire le volume de déchets.

C'est un enjeu majeur pour la maîtrise des coûts. Tendre vers une économie sobre en ressources, qui réduit la production de déchets, bien sûr. Et l'activité et l'emploi supposent de promouvoir une économie circulaire qui doit, bien évidemment, être couplée à ces éléments-là.

Éviter que les Corses se détournent du tri, c'est effectivement une question fondamentale que l'on doit, aujourd'hui, accélérer, voire intensifier la communication que l'on a à faire sur l'intégralité de la région Corse et du territoire pour expliquer aux gens comment mieux trier et faire contribuer, bien sûr, les éco-organismes à ce bon fonctionnement. Des nouveaux schémas de collecte, certainement, doivent être déployés par les territoires. Et nous attendons, bien sûr, des projets de territoire.

Enfin, je terminerai, mais je l'ai déjà évoqué, la redevance spéciale et la tarification incitative, qui, pour moi, sont les 2 piliers que toutes les interco doivent construire pour essayer, bien évidemment, de sortir de l'impasse dans laquelle on pourrait être. C'est dans cette perspective que la collectivité de Corse a proposé d'établir plusieurs conventions, et notamment avec les intercommunalités. Je vous rappellerai que l'ADEME s'est désengagée du projet que nous avions en commun et que, du coup, les choses sont un peu restées lettres mortes puisqu'ils avaient une partie en fonctionnement et la collectivité, via l'Office, s'assurait de la partie investissement.

Donc, il est important, d'ailleurs, de le préciser et de le rappeler que la collectivité de Corse, malgré des ressources limitées, vous l'avez compris, et nous aurons un exercice budgétaire tout à l'heure, mais malgré ça, et je tiens à le donner en exemple, l'Office de l'Environnement accompagne les intercommunalités qui sont en demande et qui ont un vrai projet de territoire. Je donnerai quelques exemples. La communauté des communes de Castagniccia-Casinca, la communauté des communes de Costa Verde, la communauté des communes de Celavu-Prunelli, qui nous ont alertés sur le fait qu'ils avaient des besoins et l'Office de l'Environnement a répondu favorablement à leur projet de territoire.

Donc, nous attendons, bien évidemment, d'autres remontées et nous serons les partenaires nécessaires que méritent les intercommunalités pour aller de l'avant sur le sujet des déchets. Concernant le désaccord du Conseil exécutif dans les perspectives financières imposées au territoire par le CIVADEC, l'opérateur quasi unique du traitement des déchets ménagers en Corse, je souhaite rappeler quelques faits. Nous avons eu de cesse d'essayer de conventionner avec le CIVADEC en contrepartie d'engagements réciproques, dont, par exemple, la mobilisation de leurs excédents budgétaires constatés nous auraient permis de lisser jusqu'à la mise en exploitation du CTV de Monte une certaine neutralisation de leurs contributions qui auraient pu générer des marges de manoeuvre nécessaires à l'amélioration, bien sûr, de leurs dispositifs de collecte, et je parle des intercommunalités.

Faute d'accord entre les parties, mais j'aurai l'occasion d'y revenir un peu plus tard dans la matinée, de la gestion des déchets continuera de croître. Vous l'avez rappelé, toutes les trajectoires qui sont aujourd'hui fournies par le CIVADEC après l'installation de Monte continuent de croître de 3% par an. Plus inquiétant encore, et je ne fais que lire les propos reportés par le CIVADEC et leur étude d'impact pluriannuel d'investissement et la prospective financière associée montrent que, ce sont leurs propos, l'augmentation des coûts de traitement et de valorisation dans les conditions techniques et

économiques actuelles, notamment tri des emballages sur le continent et hausse de la TGAP, et coûts de traitement, bien évidemment, la conséquence d'un scénario en augmentation constante.

Et, ils rajoutent, « la mise en service du CTV permet de contenir et d'infléchir cette augmentation de manière marquée, mais restant à des coûts supérieurs à ceux actuels », et vous l'avez évoqué, il s'agit là de 3% par an de manière régulière et pérenne. Pour les années à venir. Je terminerai en vous disant, il est véritablement impératif que les intercommunalités s'interrogent sur un tel dispositif, toujours plus ruineux au fil des ans, sans aucune perspective financière améliorative.

Avec ou sans le projet de monte, la trajectoire budgétaire actuelle, déjà insoutenable pour les collectivités, ne va pas connaître d'inclinaison. Et les ambitions, peut-être, d'en construire un second ou d'aller vers une valorisation énergétique, viendraient complexifier d'autant les choses. Il est véritablement, aujourd'hui, de la responsabilité de tous les acteurs de la gestion des déchets de créer un autre écosystème.

Le système dans lequel nous sommes aujourd'hui à vécu. Et nous devons, effectivement, et je vous rejoins, être capables d'inverser la tendance selon laquelle plus on trie, plus on paie, afin de répondre aux exigences de la transition écologique, tout en garantissant une respiration financière fondamentale pour les territoires et donc pour l'ensemble des contribuables Corse. La question est pendante.